



Falsification signature contrat prêt à la consommation

Par **Nemela**, le **23/02/2018** à **03:48**

Bonjour,

Je suis en instance de séparation. Celle ci se passe très mal...

Mon conjoint veut garder la voiture et la moto qui ont été achetées par le biais de prêts à la consommation. Ces prêts ont été remboursés par anticipation. Je me suis rendue compte qu'il avait falsifier ma signature sur l'un des contrats....

Merci de me faire savoir si j'ai des recours !!! Même si ces crédits sont remboursés ?

Merci à tous ! C'est URGENT !!!

Cordialement !

Par **Nemela**, le **23/02/2018** à **10:36**

Bonjour,

Je vous remercie de votre réponse. Oui, je suis mariée, en instance de séparation.

Vous me dites que dans ce cas, il n'y a pas de recours possible, même si mon conjoint a

falsifié ma signature ?

Merci de votre réponse !

Cordialement

Par **morobar**, le **23/02/2018** à **11:10**

Bonjour,

Il n'y a aucun préjudice, la solidarité est de mise, et les emprunts remboursés.

Cela paraît donc une pétition de principe qui va coûter des sous et déboucher sur rien du tout.

Par **Nemela**, le **23/02/2018** à **11:17**

Bonjour Monsieur Morobar,

Je vous remercie de votre réponse. Mais si, il y a préjudice, puisqu'il veut garder le tout !!!

Cordialement

Par **morobar**, le **23/02/2018** à **11:27**

[citation] Mais si, il y a préjudice, puisqu'il veut garder le tout !!! [/citation]

Cela n'a rien à voir avec la supputée fausse signature, mais constitue un litige sur le partage de la communauté.

Vous devez exiger la moitié, par exemple à cote automobile.

Par **Nemela**, le **23/02/2018** à **11:54**

Merci beaucoup pour vos conseils ! Ceux ci me sont d'une grande utilité !

Cordialement